



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2019-059

PUBLIÉ LE 5 MARS 2019

# Sommaire

## Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-03-04-003 - REGION 158 - Arrt de composition de la CAPR PACA des C (3 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-03-04-003

REGION 158 - Arrt de composition de la CAPR PACA  
des C



PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

**Direction des Ressources Humaines**

**Bureau des Ressources Humaines**

Affaire suivie par : Mme Bernadette SOL

Tél. : 04 84 35 46 86

**REGION 158**

**ARRÊTE PORTANT DESIGNATION**

**DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL  
AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE  
COMPETENTE A L'EGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 13-2018-12-14-002 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Mme Juliette TRIGNAT, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 13-2018-12-14-005 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à M. Nicolas DUFAUD, Sous-Préfet, chargé de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**Vu** les résultats des élections professionnelles organisées le 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

Vu l'arrêté préfectoral Région 59 du 29 janvier 2019 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjoint Administratifs ;

Sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjoint Administratifs de la région PACA :

### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Mme Juliette TRIGNAT</b> , Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône	<b>Mme Odile FRASCHINI</b> , Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture du Var
<b>M. Hugues CODACCIONI</b> , Secrétaire Général Adjoint du SGAMI SUD	<b>Mme Fabienne TRUET-CHERVILLE</b> , Directrice des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône
<b>M. Michel ANDREANI</b> , Lieutenant-Colonel, Officier adjoint « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur	<b>M. Mallory CONNORS</b> , Chef du Service des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
<b>M. Serge JACOB</b> , Secrétaire Général de la Préfecture du Var	<b>M. Christian SURPI</b> , Chef du Service des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture des Hautes-Alpes
<b>M. Olivier NOWAK</b> , Directeur des Moyens et des Politiques Publiques de la Préfecture de Vaucluse	<b>M. Christian UDO</b> , Chef du Bureau des Personnels Civils de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>M. Pierre SCHIES</b> , Directeur des Ressources de la Préfecture des Alpes-Maritimes	<b>Mme Françoise SIVY</b> , Chef du BPATS du SGAMI SUD
<b>Mme Céline BURES</b> , Directrice des Ressources Humaines du SGAMI SUD	<b>Mme Catherine LAPARDULA</b> , Adjointe au Chef du BPATS du SGAMI SUD

**Article 2** : Sont nommés, en qualité de représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjoint Administratifs de la région PACA :

### REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	
<b>Mme Fabienne FERRERI</b> <b>Mme Alexandrine OGGERO</b>	<b>Mme Valérie BONNEFOY</b> <b>Mme Claudine GRAND</b>
<b>Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	
<b>Mme Ramia ISSAAD</b> <b>Mme Patricia ROCCHICCIOLI</b> <b>Mme Karine APAVOU</b>	<b>M. Pascal BARTHELEMY</b> <b>Mme Nelly AMEUR</b> <b>Mme Ingrid BARATTOLO</b>

## TITULAIRES

## SUPPLEANTS

*Adjoint Administratif*

Mme Céline GRANATA  
M. Guillaume LAROCHE

Mme Catherine BLANCHARD  
Mme Valérie KEPEKIAN

**Article 3** : Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pendant une durée de quatre ans.

**Article 4** : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 4 mars 2019

Pour le Préfet  
et par délégation  
La Secrétaire Générale

**signé**

Juliette TRIGNAT

*Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.  
La juridiction administrative compétente peut-être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*